



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

Lors de la séance qui sera tenue à compter de 19 h le mardi 3 juin 2025, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 07-2025
Nom du requérant :	Éric Dubreuil
Emplacement :	170, rue Couture
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché en cours avant incluant une terrasse d'une superficie totale de ± 70 m.c. au lieu de la norme de 60 m.c.
No de la demande :	DM 08-2025
Nom du requérant :	Nicholas Gauvin
Emplacement :	74, rue Martin
Objet de la demande :	Régulariser l'implantation de la résidence dont les marges latérales sont de ± 1.88 et ± 1.63 mètre au lieu de la norme prescrite de 2 mètres et la marge avant de ± 7.57 mètres au lieu de la norme de 7.62 mètres.
No de la demande :	DM 09-2025
Nom du requérant :	Joanne Porlier
Emplacement :	328, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché en cours avant latérale tandis que la norme les autorise en cours latérale et arrière.
No de la demande :	DM 10-2025
Nom du requérant :	Jean Berthiaume
Emplacement :	390, rang du Bas-de-la-Rivière
Objet de la demande :	Autoriser la transformation du balcon avant en pièce fermée pour faire partie intégrante de la résidence dont la marge de recul est de ± 5.5 mètres au lieu de la norme de 8 mètres.
No de la demande :	DM 11-2025
Nom du requérant :	Serge Dion
Emplacement :	1081, rang Saint-Ours
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de $\pm 1\ 120$ m.c. au lieu de la norme de 1 076 m.c. d'une hauteur de ± 7.65 mètres au lieu de la norme de 7.6 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 mai 2025

Annick Lafontaine

Greffière